

Le 18 novembre 2011

**BUREAU DE LA CLE DU
SAGE DES NAPPES DU ROUSSILLON**

**COMPTE-RENDU – REUNION DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2011
HOTEL D'AGGLOMERATION DE PERPIGNAN**

Liste des participants (membres du bureau) :

- ▶ Jean-Paul ALDUY – Président : Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ;
- ▶ Marcel DESCOSSEY – Vice-président n° 2 : Mairie de Palau del Vidre ;
- ▶ Alphonse PUIG – Vice-président n° 3 : Communauté de communes des Aspres ;
- ▶ Michel GUALLAR : Chambre d'agriculture ;
- ▶ Jean MIAS : Syndicat des foreurs.
- ▶ Chantal GRAILLE : Agence de l'Eau.
- ▶ Pascal JOBERT : Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

Liste des participants (techniciens) :

- ▶ Agence de l'Eau : Evelyne LACOMBE ;
- ▶ Chambre d'agriculture : Jean BERTRAND ;
- ▶ Conseil Général des Pyrénées-Orientales : Martine ASSENS ;
- ▶ Direction Départementale des Territoires et de la Mer : Bruno CHEVALIER ;
- ▶ Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération : Anne GOVI ;
- ▶ Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon : Séverine HUMBERT, Hichem TACHRIFT ;

Excusé :

- ▶ Jean-Jacques LOPEZ – Vice-président n°1 : CLE du SAGE de Salses-Leucate ;

Rappel de l'ordre du jour

1. Présentation du diagnostic et débat
2. Présentation et validation de la méthodologie pour la phase « Tendances et scénarios »
3. Avis de la CLE sur les dossiers « Loi sur l'Eau » concernant les nappes
4. Questions diverses : Aqua Domitia, plaquette foreur.

SYNTHESE DES DECISIONS DU BUREAU ET DES ETAPES A VENIR

- **DIAGNOSTIC** : réalisation d'une synthèse de quelques pages, à valider au prochain bureau de CLE en janvier.
- **TENDANCES et SCENARIOS** : rédaction du cahier des charges, à faire valider par le comité technique puis par le bureau de janvier.
- **AVIS DE LA CLE** : révision du cadrage, pour validation au prochain bureau, puis en CLE.
- **AQUA DOMITIA** : à mettre à l'ordre du jour de la prochaine CLE pour rendu d'une contribution de la CLE au débat public.

COMPTE - RENDU DETAILLE

1. Présentation du diagnostic -

⇒ voir copie du diaporama en pièce jointe

Sur le volet quantitatif, plusieurs participants découvrent que Quaternaire et Pliocène ne sont pas totalement indépendants par endroit, notamment à l'amont de la plaine où les nappes quaternaires alimentent le Pliocène. C'est un élément important notamment pour le volet qualitatif et la sensibilité des milieux.

Sur le volet qualitatif, Chantal GRAILLE précise que la contamination du quaternaire par les nitrates doit attirer l'attention justement en raison lien quaternaire / Pliocène, une pollution de l'un étant susceptible d'impacter l'autre.

Concernant les pesticides, Jean BERTRAND estime qu'ils diminuent dans l'eau. Michel GUALLAR complète en précisant que les agriculteurs en utilisent de moins en moins. Alphonse PUIG ajoute que la demande du public est de plus en plus tournée vers des produits respectueux de l'environnement.

Chantal GRAILLE répond que si l'on peut se réjouir de la diminution de l'emploi de pesticides, il faut bien s'assurer que cette diminution n'est pas uniquement due à un facteur économique, mais souligne le résultat d'une prise de conscience collective. Il convient de rester prudent sur le sujet de la diminution de l'utilisation des produits, car même en excluant les usages illégaux, de nouveaux produits apparaissent régulièrement sur le marché, et ne sont pas toujours quantifiés.

Séverine HUMBERT ajoute que si effectivement la profession agricole s'est saisie de cette question, le fait de retrouver des pesticides, y compris dans les nappes profondes, doit inciter à poursuivre et amplifier les efforts engagés.

Plusieurs participants souhaiteraient connaître le temps de renouvellement des nappes suite à une pollution. Il est impossible de répondre à une telle question globalement, car le temps de « dépollution » dépend de la nature des sols, de la géologie, et de la nature de chaque type de polluant.

Jean-Paul ALDUY se dit étonné par les volumes actuellement autorisés par les DUP pour l'AEP (70 millions de m³ autorisés pour 40 effectivement prélevés). Aujourd'hui les DUP imposent de plus en plus aux communes une amélioration du rendement de réseau.

Une discussion s'engage sur les rendements de réseaux. La question est complexe mais pour l'instant l'information à retenir est que les modes de calculs, et notamment d'estimation des volumes non facturés, sont très variables et ne permettent pas des comparaisons réalistes. Un travail d'harmonisation serait à mener.

Jean-Paul ALDUY estime qu'il faut pratiquer des tarifs progressifs de l'eau (très peu chère pour la première tranche, plus chère ensuite) de façon à décourager les grosses consommations.

Martine ASSENS et Jean MIAS font remarquer que cette option risque d'inciter les particuliers à faire des forages. La question du prix de l'eau comme levier d'action est complexe et mériterait une discussion plus approfondie au sein du SAGE.

Alphonse PUIG pense qu'à terme, lorsque les forages des particuliers seront recensés, il faudra leur faire payer une contribution.

Jean-Paul ALDUY pense que le problème des particuliers est surtout lié à la communication.

Sur le volet agricole, Michel GUALLAR souhaiterait qu'on n'oublie pas le rôle de recharge des nappes par les canaux et l'irrigation. Faire des économies ne va donc pas toujours dans le bon sens.

Pascal JOBERT pense que quelles que soient les incertitudes sur le lien eaux de surface / eaux souterraines, il est important d'agir dès aujourd'hui pour une gestion optimisée des eaux superficielles et d'envisager ensuite de corriger l'action à la lumière de nouveaux éléments.

Alphonse PUIG estime plus judicieux de parler de « bon usage » de l'eau plutôt que d'économies.

Pascal JOBERT rappelle que le préalable à toute décision de gestion concernant les prélèvements est la bonne connaissance de ceux-ci, or ça n'est pas le cas pour les forages agricoles et domestiques notamment.

Michel GUALLAR rappelle que la Chambre d'agriculture est engagée dans une démarche partenariale et que si la connaissance des forages agricoles reste à parfaire, elle est aujourd'hui bien avancée.

Séverine HUMBERT répond que si des efforts on en effet été engagés, la connaissance des forages agricoles est très loin d'être satisfaisante, d'importants progrès restent à faire.

Jean-Paul ALDUY rappelle qu'il ne faut pas opposer les usagers, mais que chacun travaille à améliorer la gestion de l'eau dans son secteur d'activité.

Alphonse PUIG pense qu'il faut ajouter au diagnostic des éléments sur l'imperméabilisation des sols et le drainage qui entravent la bonne réalimentation des nappes.

Concernant la nécessité d'une gestion cohérente entre bassins, l'ensemble des participants estime que c'est indispensable.

Alphonse PUIG pense qu'il y a parfois conflits d'intérêts entre SCOT et SAGE.

Jean-Paul ALDUY estime que le SCOT est le document cadre qui doit guider les autres politiques, qui doit servir de socle, et qu'il est nécessaire qu'il soit validé le plus rapidement possible. Si ça n'est pas encore le cas, l'AURCA devra mettre ses données à jour afin de prendre en compte les enjeux des nappes.

Alphonse PUIG approuve, mais ajoute qu'il appartient également aux élus de se saisir de cette

thématique, et pas uniquement aux techniciens. De plus, le lien entre eau et aménagement du territoire est large, et le développement inconsidéré de certains PLU se fait sans tenir compte de la ressource en eau limitée.

Jean-Paul ALDUY insiste sur le nécessaire partage de ce diagnostic entre tous les membres. Pour construire la suite de la démarche dans la sérénité, il est indispensable que le diagnostic soit validé par tous, sur le fond et sur la forme. Il propose par conséquent la réalisation d'une courte synthèse, basée sur les conclusions de chaque chapitre, sur laquelle les membres du bureau seront amenés à se prononcer.

2. Méthodologie pour la phase « Tendances et scénarios »

L'objectif de la phase suivante du SAGE est de réfléchir à l'évolution du territoire à l'horizon 10 à 30 ans, d'anticiper les conséquences de cette évolution sur l'état des nappes, par rapport à l'analyse du diagnostic, et de construire une politique alternative au « laisser-faire ». Deux phases sont à distinguer :

- ✓ Scénario « tendancier » : poursuite linéaire des tendances
- ✓ Scénarios alternatifs : options prises par la CLE pour infléchir telle ou telle conséquence négative pour les nappes

L'exercice prospectif est particulièrement complexe, et nécessite un travail de réflexion et technique approfondi. L'idée proposée est d'associer tous les acteurs à la réflexion, et de faire intervenir un prestataire afin de structurer les éléments issus de cette réflexion pour aboutir à des scénarios intelligibles et réalistes. La proposition de méthodologie est la suivante :

- Confier la réalisation technique de cette étape à un bureau d'études
- Créer un comité de suivi technique de l'étude
- Le comité de suivi rendra compte régulièrement au bureau
- L'animation générale sera réalisée par la chargée de mission SAGE

L'ensemble des participants s'accorde sur cette méthode de travail. Le comité de suivi sera composé de techniciens, mais si des élus souhaitent s'y joindre ils sont les bienvenus. Composition prévisionnelle du comité : PMCA, Conseil Général, Etat (DDTM/DREAL), Agence de l'Eau, Conseil Régional, Chambre d'agriculture, SCOT (AURCA pour les deux, Plaine du Roussillon et Littoral Sud), SAGE Tech, SAGE Salses Leucate, Syndicat du Bassin Versant de la Têt, Foreur, Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air, Syndicat Mixte des Nappes.

Il est rappelé que ce fonctionnement nécessitera des **réunions de bureau plus fréquentes** que jusqu'alors.

Le lancement de cette phase aura lieu uniquement lorsque le diagnostic sera partagé par tous les membres du bureau.

3. Avis de la CLE sur les dossiers « Loi sur l'Eau »

La CLE a demandé à être consultée sur les dossiers « Loi sur l'eau » dès à présent, alors que ça n'est normalement une obligation qu'à partir de l'approbation du SAGE. L'objectif était d'une part de sensibiliser les membres de la CLE à ce sujet, et d'autre part d'expérimenter une méthode pendant quelques années pour qu'elle soit directement opérationnelle lors de l'approbation du SAGE.

Afin d'être efficace et claire dans ses réponses, la CLE devra construire sa stratégie à ce sujet en deux étapes :

1. Cadrage sur le rendu des avis, pour savoir qui prend en charge la réponse, en fonction de l'importance du dossier (le Président uniquement ? le bureau ? la CLE ?).
2. Définition d'une stratégie sur le contenu des réponses. Il s'agira de définir un cadre permettant d'orienter la réponse en fonction du type de demande (ce qui n'empêche pas le jugement au cas par cas).

L'objectif du bureau était de discuter de la première partie, sur la base d'un premier cadrage fourni aux membres du bureau. Séverine HUMBERT présente deux exemples d'avis déjà donnés par la CLE.

Michel GUALLAR souhaite qu'*a minima* le bureau soit informé, y compris des avis rendus uniquement par le Président.

Pascal JOBERT insiste sur deux points :

- Les délais d'instruction pour l'Etat sont généralement courts. Pour être pris en compte, l'avis de la CLE devra donc être rapide.
- La CLE n'a pour lui pas vocation à débattre des dossiers directement. Elle doit définir une stratégie de réponse (point 2), sur laquelle s'appuiera le bureau et/ou le Président pour répondre.

Sur ce dernier point, Hichem TACHRIFT, Chantal GRAILLE et Séverine HUMBERT répondent que la CLE doit pouvoir *a minima* se saisir des dossiers stratégiques, et que cette réflexion sur un sujet concret permettra à la CLE de mieux cerner les enjeux qui sont liés aux autorisations et le rôle que la CLE peut y jouer. L'implication de la CLE sur ces dossiers apportera également à la construction du SAGE et en particulier du règlement des éléments concrets qui permettront de le rendre plus pertinent. Le bureau s'accorde toutefois sur le fait que la consultation de la CLE doit rester exceptionnelle, sur des travaux de grande envergure uniquement.

Bruno CHEVALIER précise que le nombre de dossiers annuel visé est environ le suivant (première estimation à confirmer) : 20 pour les forages AEP, 5 à 10 pour les forages agricoles.

Le fonctionnement qui est acté est le suivant :

- Révision du cadrage proposé sur la base des discussions du bureau et d'échanges avec la DDTM, et proposition d'un cadrage finalisé pour le prochain bureau
- Si le bureau estime qu'un dossier qui lui est soumis dépasse sa compétence, il décide de soumettre le dossier à la CLE

Pour que cette méthodologie fonctionne, il est indispensable que le transfert de l'information entre les services de l'Etat et le secrétariat de la CLE soit optimal.

4. Questions diverses

Aqua Domitia

Le Président a souhaité aborder le sujet d'Aqua Domitia, étant donné qu'un débat public sur ce projet s'est tenu le 15 novembre à Perpignan, avec comme thème : « Quelles solutions pour les besoins en eau dans les Pyrénées-Orientales ? ».

Séverine HUMBERT synthétise quelques idées développées par les participants :

- Le Conseil Général fait état d'une étude, réalisée par BRL, qui précise que les ressources internes au département sont suffisantes et moins onéreuses que des solutions externes pour satisfaire les besoins en eau à l'horizon 2040. Le recours à Aqua Domitia n'est donc pas utile à l'heure actuelle mais reste envisagé comme une option à moyen terme (après 2040). Toutefois pour que ce schéma fonctionne il est indispensable qu'une meilleure gestion de l'eau soit mise en place, notamment à travers des économies d'eau.
- La profession agricole, notamment par la voix du Président de la Chambre d'Agriculture, est favorable au projet Aqua Domitia. Si celui-ci ne se réalise pas, ce qui semble devoir être le cas, le Président souhaite qu'un investissement équivalent soit apporté au territoire pour soutenir l'agriculture irriguée.

Alphonse PUIG précise que, présent à cette réunion, il a exprimé l'absence d'avis officiel de la CLE dans la mesure où celle-ci ne s'est pas réunie pour en débattre. Il a précisé que la CLE donnerait un avis après s'être réunie début 2012. Les échanges lors de la réunion, quoique concernant des sujets bien plus larges qu'Aqua Domitia, lui ont permis de constater une fois de plus qu'il existe un déficit de communication sur les sujets liés à l'eau. Ce type de débat est donc salutaire, et le travail engagé de la CLE permettra de faire avancer la connaissance de l'enjeu « eau » par le grand public et les décideurs.

Martine ASSENS apporte des précisions sur les volumes en jeu : en prenant en compte les économies d'eau à réaliser, il manquera 15 millions de m³ dans les décennies à venir. Cette eau peut largement être mobilisée localement, notamment par l'exploitation de Villeneuve de la Raho. Le coût de l'eau brute apportée par BRL par Aqua Domitia serait de 0,50 €/m³, prohibitif pour l'agriculture. Si les membres du bureau sont intéressés, tous les chiffres de l'étude BRL sont à disposition.

Jean-Paul ALDUY se dit favorable à l'amenée d'eau du Rhône, à plusieurs conditions et sous réserves. Il convient d'être prudent en termes de communication, pour ne pas laisser penser que l'apport d'une nouvelle ressource exonère les usagers d'un travail d'économie et de rationalisation des ressources utilisées à l'heure actuelle. Toutefois, l'idée de disposer d'une ressource supplémentaire permettant de sécuriser l'AEP lui semble intéressante. Il estime qu'à l'heure actuelle les stockages ne sont pas suffisants, et qu'en augmentant leur capacité ou en en créant de nouveaux, on se donne la possibilité future d'apporter de l'eau extérieure en hiver et de la stocker pour la période estivale.

Michel GUALLAR abonde en ce sens et estime la création de nouvelles zones de stockage dès aujourd'hui indispensables, notamment dans l'arrière pays ou pourraient être créées des retenues collinaires.

Martine ASSENS et Séverine HUMBERT répondent que les zones de stockage existent à l'heure actuelle, certaines comme Villeneuve de la Raho étant même sous-utilisées. Le diagnostic ne peut donc pas conclure à un manque de stockage, mais cette solution pourrait éventuellement être soumise au débat dans la phase prospective.

Le bureau s'accorde à proposer une contribution écrite de la CLE au débat public (même si les délais pour les « cahiers d'acteurs » sont dépassés). Ce point est par conséquent ajouté à l'ordre du jour de la prochaine CLE début 2012.

Plaquette foreurs

Suite à une demande du précédent bureau, une plaquette a été réalisée, visant à détailler la réglementation à laquelle est soumise toute personne désirant réaliser un forage. Elle n'a pas vocation à être distribuée au grand public, mais seulement aux personnes qui réalisent effectivement un forage. Elle sera distribuée aux propriétaires d'ouvrages par le foreur lui-même, qui pourra éclairer le propriétaire au besoin. Les formulaires administratifs y sont joints. Quelques points de détails et précisions doivent être modifiés, pour une approbation au prochain bureau.

5. Prochain bureau et calendrier général

Prochain bureau de CLE mi-janvier : validation de la synthèse du diagnostic, validation du cahier des charges de la phase « Tendances et scénarios », validation du cadrage concernant l'avis de la CLE sur les dossiers « Loi sur l'eau ».

Un **bureau du Syndicat Mixte** devra acter le lancement de l'étude « Tendances et scénarios ». Il devrait avoir lieu courant janvier.

Prochaine CLE fin début 2012. Ordre du jour :

- Bilan rapide de l'année 2011
- Présentation du diagnostic et discussion
- Présentation de la méthodologie pour la phase « Tendances et scénarios »
- Présentation du cadrage pour les avis de la CLE
- Discussion autour du projet Aqua Domitia